

Si vous ne parvenez pas à lire cette lettre correctement, [cliquez ici](#)



Newsletter

L'actualité vue par le Groupe Soregor



→ **Avril 2010**
Bienvenue,



Actualités

Social

Prise en charge du coût du remplacement d'un salarié en formation

Les entreprises de moins de 10 salariés peuvent maintenant obtenir la prise en charge des rémunérations versées à des salariés recrutés pour remplacer ceux partis en formation. Les OPCA (organismes qui collectent les cotisations patronales sur la formation professionnelle) prennent en charge la rémunération du salarié remplaçant dans la limite de 150 heures. La rémunération est calculée sur la base du taux horaire SMIC.

Fiscalité

TASCOM : nouvelles modalités de recouvrement

Dorénavant, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) n'est plus perçue par le régime social des indépendants (RSI) mais par l'administration fiscale. Chaque établissement redevable de cette taxe devra donc déposer sa déclaration n°3350 accompagnée du paiement avant le 15 juin 2010 auprès du service des impôts des entreprises dont il dépend.

Social

39 95, le numéro pôle emploi pour les employeurs

Le 39 95 (0,15€/mn) devient le numéro unique national pour les entreprises qui souhaitent déposer des offres d'emploi, obtenir des informations sur le recrutement ou les mesures d'aides à l'embauche. Il remplace le 0.826.08.08 suivi du numéro de département. Le service est accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 ou de 9 h à 17h, en fonction de la région.

Pour en savoir plus, contacter votre interlocuteur Soregor habituel.

Dossier

Les outils pour motiver vos salariés

Motiver les équipes est une problématique à laquelle vous êtes peut-être confrontés. De nombreux outils –financiers ou non- ont été créés pour vous aider en tenant compte à la fois de la contribution de vos salariés, des stratégies et des objectifs de votre entreprise. Alors, entre les plans d'intéressement, les primes, et tous les avantages en nature, comment vous y retrouver? Nous vous aidons à faire le point...

[Lire la suite](#)

Questions d'entrepreneurs



→ Agenda

4 et 5 mai

Forum des Entreprises

Du fait de la tempête Xynthia, le Forum des Entreprises à Atlantia - La Baule a été repoussé les 4 & 5 mai prochains. Le Groupe Soregor sera présent au stand n°9. Venez assister à l'atelier « Tout savoir sur le Bilan Carbone », animé par Soregor le 4 mai de 16h à 16h45.

→ Vie du Groupe

L'agence Soregor de Machecoul fête ses 20 ans. Pour l'occasion, elle invite ses clients lors d'une soirée conviviale le 6 mai prochain.

Le 16 mai, ça va swinguer avec Soregor ! Une compétition de golf est organisée au club de Laval-Changé. Le Groupe Soregor est co-organisateur de l'événement

Le Groupe Soregor participe au salon Futurallia à Poitiers, au Futuroscope les 28, 29 et 30 avril. Lors de cette 15ème édition, les experts Soregor conseilleront les chefs d'entreprise recherchant des opportunités de développement à l'international.

[Lire la suite](#)

→ Votre agence Soregor

Agence : Soregor Saint-Jean-de-Monts
Téléphone : 02 51 58 25 35
Courriel : saint-jean-monts@soregor.fr

Que devient le droit au DIF de votre salarié lors de la rupture de son contrat de travail ?

La notion de transférabilité du DIF a été remplacée par la portabilité du DIF par la loi de 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie. Cette notion permet au salarié d'utiliser les droits acquis au titre du DIF à l'occasion de la rupture du contrat de travail, mais aussi après la rupture du contrat. Les droits peuvent être utilisés lors d'une période de recherche d'emploi mais aussi lors d'un nouvel emploi. Seuls les salariés licenciés pour faute lourde perdent leur droit au DIF. En cas de départ à la retraite, le salarié ne peut bénéficier de ses droits sauf accord de branche.



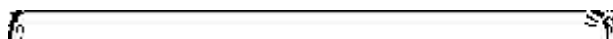
L'actualité en VENDEE (85)

Une économie diversifiée mais qui tarde à s'ouvrir

Diversifiée, l'économie des Pays de la Loire dispose d'atouts pour résister avec les filières aéronautiques, composites ou l'agroalimentaire, secteur ayant moins souffert de la crise. Le dynamisme de la région se perçoit sur le plan démographique (cinquième région de France avec plus de 3M d'habitants). L'ouverture internationale, passant par de meilleures connexions aériennes et ferroviaires, demeure le point faible de ce territoire qui reste excentré.

Contributions chômage : facilités de paiement pour les entreprises touchées par la tempête

Les entreprises en difficultés des départements touchés par la tempête peuvent, jusqu'au 31 août 2010, solliciter des facilités pour le paiement de leurs contributions chômage et AGS. Trois types de mesures ont été mises en place pour le règlement des contributions dues à compter du 1er mars 2010 : délais de paiement accordés aux entreprises qui le demandent sous certaines conditions, reports du paiement des créances recouvrées par l'assurance chômage et remises de pénalités et de majorations de retard.



[Contact](#) [Mentions légales](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les newsletters du Groupe Soregor, [cliquez-ici](#)



 **Accompagner l'entrepreneur**
www.soregor.fr